

Questions au Feuilleton

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): 1. Six fabricants d'engrais ont été accusés. En outre, 12 coconspirateurs non accusés étaient nommés dans l'accusation.

2. a) 48 jours, \$180,705.57 (préparation nécessaire comprise)
- b) 150 jours, \$522,537.60 (préparation nécessaire comprise).

3. Le directeur des enquêtes et recherches a mené une enquête longue et détaillée en vertu des dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions; cela a entraîné la saisie de plus de 15,000 documents, la déposition de témoignages sous serment d'employés et de dirigeants des entreprises concernées et la vérification de la part de marché et des chiffres de production sous la forme de rapports certifiés de la part des fabricants. A partir de l'analyse de toutes ces preuves, le directeur a renvoyé l'enquête au procureur général du Canada, conformément à l'article 15(1) de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, avec la recommandation qu'une poursuite soit entamée.

4. Une fois que les résultats de l'enquête ont été soumis par le directeur au procureur général, il revient à ce dernier d'évaluer indépendamment toutes les preuves puis de décider si une poursuite s'impose. A la suite de l'étude de l'affaire des engrais par le procureur général, il a été décidé de poursuivre. Toutes les causes soumises par le directeur au procureur général suivent le même cheminement.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES ÉTUDES SUR LA MARIJUANA

Question n° 819—**M. Howie:**

Depuis le 1^{er} avril 1975, combien d'argent le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il consacré à des études sur la marijuana?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Aucun.

EMPLOI ET IMMIGRATION

Question n° 820—**M. Howie:**

Depuis le 1^{er} avril 1975, combien d'argent le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il consacré à des études sur la marijuana?

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Aucun.

LA CAISSE DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—LES PRÊTS

Question n° 894—**M. Cossitt:**

1. a) Quelle est la liste des prêts consentis par la Caisse du Régime de pensions du Canada au cours de chacune des cinq dernières années, b) quel est le montant total prêté, c) à qui le prêt a-t-il été consenti, dans chaque cas, à quel taux d'intérêt et en quoi ce taux différerait-il du taux d'intérêt moyen en vigueur à l'époque?

2. Le gouvernement permet-il ou a-t-il permis d'emprunter de la Caisse à des taux de loin inférieurs à ceux du marché?

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre d'État (Finances)): 1. L'honorable député peut obtenir les renseignements qu'il demande et qui sont publiés chaque année en consultant les Comptes publics du Canada. Divers courtiers en valeurs mobi-

lières fournissent des données sur les rendements sur le marché des obligations fédérales, provinciales et des sociétés.

2. Le paragraphe 113(2) du Régime de pensions du Canada prescrit l'intérêt à payer sur les emprunts consentis en vertu du Régime. L'intérêt reçu et les taux moyens pondérés figurent dans les Comptes publics du Canada.

LES TRANSPORTEURS AÉRIENS—LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Question n° 896—**M. Howie:**

Une subvention a-t-elle été versée aux transporteurs aériens oeuvrant dans les provinces Maritimes, au cours des années financières a) 1977-1978, b) 1978-1979, c) 1979-1980, et, le cas échéant, de combien et à qui?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

- a) Oui. Eastern Provincial Airways (1963) Limited, \$1,700,000.
- b) Oui, Eastern Provincial Airways (1963) Limited, \$1,700,000.
- c) Oui. Eastern Provincial Airways (1963) Limited, \$1,510,148.

Note: Les chiffres ci-dessus comprennent les sommes destinées au service entre les Îles-de-la-Madeleine (Québec) et Charlottetown (Î.-P.-É.).

[Traduction]

Mme le Président: Les questions énumérées par le secrétaire parlementaire ont reçu des réponses. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Yvon Pinard (au nom du ministre de l'Expansion économique régionale) propose: Que le bill C-35, tendant à modifier la loi sur les subventions au développement régional, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, j'ai le privilège et l'honneur cet après-midi de présenter au nom du ministre le bill C-35 pour étude en deuxième lecture. En tant que secrétaire parlementaire, j'aimerais indiquer que mes remarques au sujet du bill C-35 seront brèves parce que je sais très bien jusqu'à quel point nous sommes pressés par le temps à la Chambre. Je sais aussi que la plupart des députés connaissent bien cette loi. Je n'ai donc pas besoin d'en faire une longue présentation. Toutefois, j'aimerais expliquer pourquoi le gouvernement cherche en ce moment à prolonger l'application de la loi sur les subventions au développement régional.